

Compte rendu du Président Central Genève 1976

Autor(en): **Lombard, Augustin**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **156 (1976)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Compte rendu du Président Central
Genève 1976

Mesdames,
Messieurs,

Par tradition, je vous dois un bref rapport sur l'année écoulée depuis la réunion de l'année dernière à Aarau. Je salue tout d'abord nos invités et suis heureux de voir leur nombre élevé.

Je regrette de vous faire part du décès de plusieurs de nos membres. Ce sont:

Jean-Georges BAER, 1902 - 1975

Le décès de ce savant laisse un grand vide dans les cadres de notre Société. Né en Angleterre, il poursuivit le cycle de ses études en sciences à Genève et à Neuchâtel. C'est dans cette ville que se déroula sa féconde carrière de chercheur, de professeur et de distingué serviteur de son université. Membre de la SHSN depuis 1927, il joua un grand rôle dans la Commission du Centre Suisse de Recherches scientifiques de la Côte d'Ivoire et à la Commission d'études scientifiques du Parc National qu'il présida toutes deux. Il a rendu d'ineestimables services à nos groupes de travail, à l'assemblée annuelle de 1957 à Neuchâtel qu'il présida et par les contacts qu'il entretenait avec les divers organes de la politique scientifique suisse. Nous rendons hommage à ce grand serviteur du pays, à son activité inlassable et à sa modestie.

Bernard SUSZ, 1904 - 1975

Le départ de cet ami et membre du Bureau central nous a profondément attristés. Il a occupé la fonction d'assesseur, puis de vice-président chargé d'affaires internes de notre Société. C'est à Genève qu'il a accompli ses études de chimie qui l'ont conduit au professorat secondaire puis universitaire. Son oeuvre scientifique comporte une centaine de publications. Il a partiellement renoncé au repos de la retraite pour nous faire bénéficier de sa grande expérience administrative qui l'avait conduit au vice-rectorat. Son esprit critique et constructif nous fut utile, animé par un dévouement qui n'a pris fin que quelques semaines avant son décès, au cours d'une brève maladie. Nous lui devons des révisions de statuts, la première réorganisation des Actes et maintes enquêtes délicates d'ordre administratif. Son départ nous a privés d'un conseiller avisé et discret et le vide se fait sentir au sein de notre groupe.

Ernst HADORN, 1902 - 1976

C'est hélas l'année avant son décès que notre Société a nommé le professeur E. Hadorn comme membre d'honneur. Nous aurions souhaité profiter encore longtemps de son autorité incontestée, de ses conseils perspicaces et de l'encouragement qu'il n'a cessé de nous témoigner au cours de ces années décisives de réorganisation et de révision des statuts. Il fut un intermédiaire discret et efficace entre notre Société et les organes officiels de la politique scientifique en Suisse. Nous avons relaté au Sénat les étapes de sa carrière de savant et d'enseignant, devenu illustre par ses travaux de génétique qui l'ont fait connaître bien au-delà des frontières de notre pays. Notre Société lui garde un souvenir reconnaissant.

Jean-Aimé BAUMANN, 1910 - 1976

Le décès subit de ce collègue nous a causé une douloureuse surprise. Professeur de médecine à l'Université de Genève, initiateur de la cité universitaire, savant de grande renommée, colonel dans notre armée, J.-A. Baumann avait accepté de présider la réunion annuelle de Genève 1976 et son départ à quelques mois du but nous a vivement touchés. Sans être un membre actif de nos organismes, il portait un vif intérêt à notre Société. Nous honorons sa mémoire.

Le Comité annuel, présidé par le prof. Bouvier, s'est mis à la tâche dans des conditions difficiles. Je remercie son Président, ses membres et le Comité des dames, leurs collaborateurs et tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette réunion et à sa réussite, en particulier les Autorités du Canton et de la Ville, le Muséum d'Histoire naturelle, l'Observatoire et les donateurs.

Le nouveau Bureau central entrera en fonction le 1er janvier 1977. Il sera composé de:
Prof. E. Niggli, Président central, et de MM. les prof.
A. Fischli, H. Gloor, B. Messerli, H. Oeschger, R. Scheffold,
G. Wagner et R. Weber.

Toujours dans les questions de personnes, je relève le départ de M. N. Perrier et lui exprime les remerciements de notre Société pour l'activité et l'entrain éclectique qu'il n'a cessé de déployer au Secrétariat général pendant tout le temps où il a été à notre service. Nos vœux l'accompagnent dans ses futures occupations. Madame Scherer-von Waldkirch est entrée au Secrétariat général et s'occupe particulièrement de notre Société. Nos souhaits de bienvenue l'accueillent à la Laupenstrasse.

L'activité du secrétariat général ne s'est pas limitée aux tâches administratives immédiates mais s'est

avérée un élément désormais indispensable de coordination entre les sections, le Comité central et surtout entre notre Société, le Fonds National, le Conseil Suisse de la Science, le Département de l'Intérieur et l'Office de la Science et de la Recherche, sans oublier les organisations faïtières qui nous sont associées.

Les Actes administratifs et les Bulletins 1976/1_ et 2_ vous donnent les détails des principales étapes de notre vie interne. Je résume ici les points principaux.

Dans le domaine des finances, on a procédé à une mise au point de la forme du budget et de la gestion des crédits avec la Société Fiduciaire. Une enquête sur l'opportunité et la nécessité d'augmenter les cotisations internationales a été menée. Le projet du budget 1977 a été examiné par le Comité central. Le rôle des Sections s'est avéré très utile pour tester les besoins des sociétés, commissions et sociétés cantonales et régionales.

Le nouveau régime des cotisations des membres est entré en vigueur. L'année 1975 était une période d'adaptation et le C.C. a accordé quelques dérogations au règlement approuvé par le Sénat. Le régime 1976 est désormais réglé suivant les statuts.

Les sociétés cantonales et régionales suivantes ont reçu une aide pour leurs publications: Berne, Genève, Grisons, Fribourg, Neuchâtel, Thoune, Thurgovie et Vaud.

Toujours pour les publications, le Bulletin est paru deux fois cette année, assurant l'information et le contact entre sociétés, commissions et membres.

Les Actes scientifiques font l'objet d'une discussion serrée. Certains membres envisagent leur suppression, d'autres leur modernisation. Chacun est d'accord qu'ils sont trop chers et le vice-président chargé des publications élabore un projet. Le volume de 1975 sera réduit de 2/3 à 3/4 par rapport à 1974 et celui de 1976 égalera celui de 1975. En 1977, on envisage un volume spécial pour le jubilé de A. von Haller.

L'Academica helvetica, série interdisciplinaire, en est au numéro 2. Cette publication paraît en collaboration avec la SSSH. Elle comprend une étude sur l'importance de l'analyse du bois pour la solution de problèmes archéologiques ainsi que de l'histoire de la végétation. Sous presse est la publication, en cinq volumes, des résultats de la fouille néolithique dans le Egelsee (Niederwil, TG).

Les sociétés et commissions ont subi quelques changements. La Commission de la Bourse de voyages accordera désormais des crédits aux demandes venant des sciences de la Terre. Le crédit annuel a été augmenté. Une nouvelle commission d'Astronomie a été fondée et acceptée par le Sénat cette année. En 1972 ont été créés: la Commission de géophysique, la Société Suisse de recherches sur la nutrition, les comités nationaux suisses du GARP (Global Atmospheric Research Programme), du Geodynamic Project, de l'ICIPE (International Centre of Insect Physiology and Ecology), de l'IUFoST (International Union of Food Science and Technology), de l'IUNS (International Union of Nutritional Sciences), du SCOR (Scientific Committee on Oceanic Research). En 1973, le Sénat a approuvé l'adhésion à la SHSN de la SAGUF (Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für Umweltforschung) et créé les Comités nationaux suisses suivants: de l'EPA (European Photochemistry Association), de l'IGCP (International Geological Correlation Programme), de l'IHES (Institut des Hautes Etudes Scientifiques à Bures s/Yvette), de l'INQUA (Union internationale pour l'Etude du Quaternaire), de l'IUB (International Union of Biochemistry) et en 1974, il accepte le Comité Suisse de l'IFIP (International Federation for Information Processing) et le Comité Suisse du SCOPE (Scientific Committee on Problems of the Environment). En 1975, enfin, il approuve l'adhésion de l'ASSPA (Association Suisse pour l'Automatique). L'adhésion d'une société de pédologie est à l'étude. Le préavis du C.C. est positif. Ce sera au Sénat de 1977 de décider de son affiliation. Le Comité Suisse de Chimie ne ménage pas ses efforts pour faire adhérer à la SHSN les autres sociétés s'intéressant à la même discipline.

Un contrat a été passé entre notre Société et le Canton des Grisons pour fixer le statut des collections du Parc National.

Nous avons appris avec satisfaction que le projet de route au Mormont est renvoyé. Il en est de même pour le Scheidnössli dont la menace de dégradation nous a causé bien des soucis.

Passons maintenant aux affaires générales dont la plupart ont pris une grande importance pour l'avenir de notre Société.

Requête à l'Office de la Science et de la Recherche pour quelques institutions internationales. Le crédit dont nous disposons pour nos activités internationales, en particulier pour satisfaire aux demandes des Unions internationales, n'est pas suffisant. Or, le Conseil fédéral a fixé, par un arrêté, notre mission prioritaire de représentation

de la science en Suisse sur le plan international dans les organisations non-gouvernementales, en particulier auprès de l'ICSU. Ces instances font souvent office de liaison avec les grandes organisations gouvernementales comme par exemple l'UNESCO.

Parmi les cas urgents qui demandent une augmentation du crédit figurent en particulier:

- CSRS, Centre Suisse de recherche scientifique à la Côte d'Ivoire,
- IHES, Institut des Hautes Etudes Scientifiques, France,
- JOIDES, Joint Oceanographic Institution for Deep Earth Sampling.

Les cotisations aux unions internationales ont été discutées lors d'une rencontre avec M. Hochstrasser auquel nous avons exposé nos difficultés financières.

Les places de travail dans les stations océanographiques ont également fait l'objet d'une enquête et d'une étude des réductions possibles.

Ce ne sont pas les seuls organismes qui demandent une aide accrue. Pour avoir un plan précis de nos obligations, le Bureau a délégué le prof. Huggel et M. Perrier auprès de l'ICSU à Paris pour information.

Le CSRS devrait recevoir un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit de la station à fin 1976. Il y va de l'avenir de ce centre et sa fermeture est inévitable si nous ne recevons pas l'aide demandée cette année et les années prochaines. Le prof. Hochstrasser et le Dr Flubacher ont bien compris la gravité de la situation et nous les en remercions. Mais la décision ne leur appartient pas et nous attendons anxieusement la réponse de leur Département.

Secrétariat du Comité de coordination pour la coopération scientifique avec des pays ayant une structure de recherche exclusivement étatique: Depuis 1975, grâce à la création de ce comité de coordination dont nous faisons partie, il est possible de faciliter le séjour de nos scientifiques dans les pays socialistes et d'intensifier les échanges avec ceux-ci.

Notre société a été sollicitée pour l'élaboration des programmes nationaux. Toutes les sociétés spécialisées et les commissions ont été consultées. Les réponses sont venues assez nombreuses. Nous avons fourni une liste raisonnée de 25 thèmes au Fonds National qui était chargé de les étudier et de les trier. L'OSR, le FN et le CSS ont en-

suite établi des propositions communes à l'attention du Conseil fédéral. Celui-ci vient de décider l'exécution de six programmes. Les sujets retenus sont mentionnés dans le Bulletin 1976/2.

La construction de centrales nucléaires en Suisse émeut l'opinion publique. Partisans et opposants ont exprimé des arguments tantôt techniques, tantôt subjectifs qui n'ont qu'augmenté le désarroi des idées et passionné les débats. La SHSN ne peut rester indifférente au vu de cette situation car elle porte une part de responsabilité dans l'information scientifique de l'opinion publique. C'est du moins ce qu'a décidé le Bureau et approuvé le C.C. Depuis une année environ, un groupe de travail a été formé et s'est mis à l'oeuvre au sein de notre Société, entourant ses travaux de toute la discrétion voulue afin de réfléchir et d'élaborer un document d'information avec objectivité et sérénité.

Cette dernière réunion annuelle du Bureau de Genève offre l'occasion de vous informer du développement de cette enquête. L'opinion publique aura désormais sous les yeux nos réflexions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées. Ces réponses ne résolvent pas tous les problèmes inquiétants soulevés par la construction des centrales. Elles donnent des arguments objectifs, sans arrière pensées économiques ou politiques et, par là même, devraient atteindre le but proposé.

Je viens de reprendre et résumer à votre intention les thèmes principaux de notre activité au cours de l'année écoulée. Ils ont été développés dans les Actes administratifs 1975 et le Bulletin 1975 et 1976 et je ne saurais m'étendre plus longtemps sur ce thème.

J'ai hâte d'arriver au volet principal de ce rapport. Il concerne l'aboutissement de nos efforts entrepris il y a 6 ans pour assurer l'avenir de la Société tant sur le plan de ses tâches nationales et internationales que sur celui de sa sécurité financière.

L'aboutissement est désormais réalisé et c'est certainement une garantie pour notre existence que de voir figurer notre Société parmi les organismes reconnus par la future loi sur les Universités et la Recherche.

En relisant les procès-verbaux du Sénat, vous suivrez toutes les phases de cette entreprise. Je les résume à votre intention et me reporte pour commencer à 1968. Cette année-là, le C.C. de Bâle, sous la vigoureuse impulsion du Président Huber, mit au point une requête au D.I. afin d'obtenir un statut de reconnaissance formelle de la fonction

d'académie et un crédit annuel assuré, afin de pouvoir prendre des dispositions budgétaires à plus longue échéance. Un plan financier pluriannuel et progressif l'accompagnait. On demandait également de séparer le crédit de la Commission géologique de celui de la Société-mère.

Le Chef du Département de l'Intérieur relevait dans sa réponse que la requête était en bonne voie mais qu'elle dépendait d'une réorganisation interne de la SHSN dans le sens d'une meilleure coordination et d'une modernisation des structures. C'est cette réponse qui a été à l'origine des travaux de révision entrepris par le Comité central de Bâle. Plus tard, le 16 juin 1969, le Conseil de la Science a pris position dans un rapport à l'attention du Chef du Département de l'Intérieur. Il reconnaissait le rôle important des deux sociétés faîtières mais pensait qu'il était encore nécessaire d'éclaircir plusieurs questions avant d'élaborer un message à l'attention du parlement. L'OSR était chargé d'une enquête complémentaire et a remis son rapport intermédiaire le 27 août 1970 au Chef du Département de l'Intérieur. Le 17 décembre 1970, M. Reverdin a posé une "Petite question" au Conseil Fédéral. Dans sa réponse, le Conseiller fédéral Tschudi a reconnu l'importance des deux sociétés faîtières et a exprimé l'espoir de soumettre un projet d'arrêté fédéral aux deux Chambres au cours de l'année 1971. C'est au cours de 1972 que nous avons entrepris la réorganisation de la société en préparant la révision totale des statuts. Le Secrétariat général fut créé à Berne en co-gestion avec la Société Suisse des Sciences Humaines.

Le Sénat de 1971 approuva ces premières démarches. Des séances de coordination eurent lieu en 1972 avec chacune des instances mentionnées ci-dessus. Le Sénat de 1972, réuni en séance extraordinaire, accepta à l'unanimité le nouveau système intermédiaire de répartition des crédits qui lui était proposé. Le Sénat ordinaire de la même année approuva le rapport du Président central lui annonçant l'abandon du projet Huber, l'ajournement de la requête, la restructuration de la Société dans le cadre modernisé qui lui permette d'accomplir ses fonctions de société faîtière et d'académie.

En 1973, le Sénat fut confronté avec le principe de la révision des statuts que lui annonçait le C.C. Un schéma lui fut proposé, très détaillé et accompagné d'une nouvelle requête destinée au Parlement. On demandait d'acquiescer un statut légal et par là, d'obtenir la reconnaissance formelle de la Société. Cette requête demandait des moyens financiers adaptés aux buts de son programme. Il manquait encore l'acceptation des nouveaux statuts. La discussion qui suivit cette présentation fut très animée. Des

modifications furent demandées. L'ensemble fut approuvé avec l'envoi d'une résolution au D.I. protestant contre la limitation des crédits annuels accordés jusqu'ici. Cette déficience paralysait l'effort de la Société dans son développement et l'empêchait de réaliser les tâches qu'on attend d'elle.

Le Sénat ordinaire de 1974 reçut le projet des statuts; il fut informé du progrès des démarches pour faire aboutir la requête, en particulier auprès du Conseil de la Science. Celui-ci exprima son avis le 19 septembre 1974, en donnant une suite très favorable à notre démarche.

Cette même année 1974, un changement important est survenu au gouvernement fédéral. Le Chef du D.I., M. H.P. Tschudi, a été remplacé par M. Hürlimann. Celui-ci nous exprima d'emblée ses réserves à la perspective d'aller au-devant du Parlement. Il s'attendait à un échec en présentant notre requête et proposait d'y renoncer. En revanche, il suggérait une solution beaucoup plus réaliste qui consistait à nous mettre au bénéfice d'un arrêté du Conseil fédéral donnant une base légale aux organisations faïtières. Le C.C. a accepté cette proposition et vous savez que le Conseil fédéral a voté l'arrêté en question au début de l'année 1975.

Le projet de révision des statuts de la SHSN établi par le Comité central a été présenté en deuxième lecture à l'Assemblée extraordinaire du Sénat du 3 septembre 1974. Un large débat a eu lieu au cours duquel 55 propositions et contre-propositions ont été émises. Les principales portaient sur la composition du Sénat, la limite d'âge, la durée de fonctions présidentielles, les sections et les cotisations des membres. Au vote final, 45 votes positifs se sont exprimés sur 48 membres présents.

Le Sénat de 1975 a enregistré les effets de ces nouveaux statuts et je ne reviens pas sur ce qui s'est déroulé depuis, afin d'aborder directement l'objectif principal de toute l'opération: inscrire notre Société au titre d'organisation faïtière et la reconnaître comme telle dans la future loi sur les universités et la recherche.

C'est aujourd'hui chose faite et ce résultat positif marquera la fin de l'exercice 1971 - 1976 du Bureau du Comité Central.

Nous avons été invités avec notre Société-soeur, la SSSH, à des séances présidées par le Chef du Département fédéral de l'Intérieur. La première le 4 juin, la seconde le 1er juillet 1976; elles avaient pour objet la présentation des résultats de la consultation concernant les deux

projets de loi (aide aux universités et encouragement de la recherche) ainsi qu'une information sur la situation actuelle des universités et sur la recherche en Suisse. Le 1er juillet, le nouveau projet unifiant l'aide aux universités et l'encouragement de la recherche était soumis à la discussion à laquelle participaient une trentaine de représentants des grandes organisations de politique de la science dans notre pays, parmi lesquelles la Conférence des recteurs, la Conférence des chefs des Départements d'instruction publique, la Conférence universitaire, le Fonds National, le Conseil de la Science et les sociétés faïtières.

L'enquête préliminaire sur la loi a conduit le Chef du Département à concevoir une loi unique de manière à unifier ses deux objectifs principaux: la coordination et le financement des universités et de la recherche. La nécessité de légiférer sur ces domaines ne fait pas de doute et nous en avons appuyé le principe. Je passe sur les avantages et les inconvénients du projet, sur sa concrétisation, sur la coordination des voies et moyens et les organes d'application, pour vous exposer notre position de société faïtière. Elle fut exposée par Me C. Martin et le Dr Sitter après entente avec votre président et votre trésorier central.

Nous avons reconnu l'opportunité de grouper les deux lois en une seule à condition que soit maintenue l'essence du projet de la loi sur la recherche qui nous concerne de très près et de différentes manières.

La loi doit jeter les bases d'une politique de recherche ouverte et non pas seulement universitaire ou étatique. C'est surtout hors des universités que travaillent les sociétés faïtières en soutenant des milliers de chercheurs qui ne sont ni étudiants, ni professeurs d'universités.

Ces mêmes sociétés faïtières doivent être assurées de pouvoir poursuivre la diffusion des résultats de leurs travaux dans les universités et en dehors. Elles doivent, en gardant leur autonomie, contrôler l'efficacité de leurs adhérents et assurer la répartition judicieuse de l'aide financière de la Confédération. La procédure de planification exige le maintien rigoureux du principe fondamental de la conduite coopérative de la recherche telle qu'elle était prévue par le projet de loi sur la recherche.

Par ailleurs, nous savons que le Fonds National dispose des structures nécessaires à encourager la recherche non-orientée. Nous nous associons à cette forme libre de recherche. Elle répond au besoin de l'homme de créer, de chercher et de se surpasser au gré de son génie propre. C'est pourquoi nous avons demandé à ce que ce Fonds National

conserve son statut actuel et ne se lie pas aux universités. Par voie de conséquence, il faut mettre les sociétés faïtières et le Fonds National dans une situation qui se place à part de la recherche orientée. Celle-ci risque d'être soumise à des pressions temporaires et à des revirement politiques toujours possibles. Ces deux organisations ne devraient pas être subordonnées à la conférence gouvernementale prévue par la loi.

A notre point de vue, le Conseil de la Science doit rester un organe de réflexion à disposition du Conseil fédéral, tel qu'il l'a été jusqu'ici, sans se laisser entraîner dans des tâches autres que l'élaboration des concepts et le contrôle de leur réalisation.

Les sociétés faïtières doivent garder leur indépendance dans leurs motivations, tout en participant à l'organisation commune d'une politique de la recherche mieux structurée.

La loi doit nous assurer un financement effectif et clairement distinct des futurs crédits aux cantons et aux universités. Ceux-ci reçoivent des crédits fédéraux dont ils disposent sous des conditions bien définies, alors que nos sociétés faïtières reçoivent des fonds dont elles sont seules responsables. Le crédit fédéral doit permettre à nos sociétés de poursuivre et de développer leurs tâches de recherche à un niveau académique et par des travaux de valeur internationale.

Nous avons également insisté sur la nécessité de lier enseignement et recherche, marquant notre intérêt pour la "Ressortforschung" (recherche du secteur public qui relève directement de l'administration fédérale). Elle doit s'intégrer à la politique commune de la recherche.

Enfin, nous avons exprimé nos réticences sur la création d'un organisme de recours, souhaité par les parlementaires. Son existence est nécessaire mais on doit redouter l'ingérence de ses membres dans nos affaires. On introduira un élément étranger à nos organisations et qui risque d'intervenir à tort et à travers suivant des conceptions qui nous sont contraires. Les conséquences pourraient être néfastes.

Dans les relations avec le D.I., mentionnons encore la conférence de coordination du 1er juillet 1976 au cours de laquelle furent exposés les buts de la loi, ses parties principales et ses lignes directrices. Des assurances ont été données sur les craintes et réserves exprimées par nos organisations faïtières sur la liberté de la recherche et la

responsabilité des auteurs.

Vous voyez par cet exposé avec quel souci des intérêts de notre société, vos délégués ont pris part à l'élaboration du projet de la loi. Je remercie le Bureau central et MM. G. de Haller et B. Sitter en particulier pour la somme considérable de temps et de travail consacrée à cette tâche pendant ces deux dernières années.

L'entente des deux sociétés faitières a joué un rôle de poids dans le crédit moral que nous a accordé le Conseil de la Science et le D.I. et j'en exprime votre gratitude à mon collègue Me Colin Martin, président de la SSSH. J'associe le prof. Bandi à mon hommage car c'est avec sa collaboration active et désintéressée qu'a débuté la mise en commun de nos intérêts.

Il reste maintenant deux inconnues: le sort que le Parlement va accorder à cette loi et l'aide financière qui en résultera pour notre Société. Sur ce dernier point, le futur Bureau central aura à se battre et à se débattre!

J'arrive à la fin de ce long rapport et désire terminer en exprimant en votre nom ma profonde gratitude au Bureau central 1971 - 1976 avec qui j'ai travaillé en étroite collaboration pendant ces six dernières années. En fait, ce sont ses membres qui sont les artisans de la modernisation de notre Société et sa participation à la politique suisse de la science. J'y associe le Secrétaire général sans lequel nous ne serions jamais sortis du labyrinthe administratif, législatif et de procédure dans lequel nous avons évolué six ans avant d'en sortir. Je remercie les Autorités de la Ville de Genève et le directeur du Muséum d'Histoire naturelle pour leur hospitalité généreuse et patiente; Madame M. Groth dont les qualités et sa connaissance de la Société ont grandement facilité la tâche du Bureau; le Secrétariat général de Berne, Monsieur Wassmer et la S.A. Fiduciaire Suisse à Bâle, dirigée par M. Michel, dont les services sont inestimables pour nos finances. Sur le plan législatif et faitier, j'exprime au Sénat la gratitude du Bureau central. Sans ménager ses critiques, il lui a marqué sa confiance par des votes massifs et positifs. Cette attitude constructive nous a donné de l'autorité et du poids dans les nombreuses discussions au sommet.

Le Bureau central de Genève prendra congé, en cette fin d'année, du Chef du Département fédéral de l'Intérieur, du Directeur de l'Office de la Science et de la recherche, du Conseil Suisse de la Science, du Fonds National et des autres sociétés faitières. Sa tâche a été facilitée par la

compréhension et la confiance rencontrée à son égard chez ces divers interlocuteurs. Il les remercie également.

Augustin Lombard
Président Central